



## CAPL du 25 juin 2018

### Affectation locale des inspecteurs au 1er septembre 2018

#### Déclaration liminaire

Cette CAP d'affectation des agents de catégorie A se tient dans un climat particulièrement sombre à la DGFIP.

Les annonces en matière de suppressions d'emplois et de restructurations, abandons et externalisations des missions issues des réflexions menées par le Comité d'Action Publique 2022 ainsi que le rapport de la Cour des Comptes sont des plus alarmantes pour le devenir des agents de notre direction et de nos missions.

D'ores et déjà la direction générale a programmé la destruction de nos règles de mutation avec une affectation au département prévue pour l'ensemble des personnels dès 2020.

Aujourd'hui toutes les directions sont en sous-effectif et le département des Pyrénées Atlantiques n'est pas en reste.

Ce mouvement local laisse de nombreux services en grande difficulté.

**La CGT Finances Publiques ne se résignera pas à voir disparaître la DGFIP et continuera à oeuvrer pour la préservation des missions de service public et l'arrêt des suppressions d'emplois.**

S'agissant de la préparation de cette CAP, contrairement aux habitudes dans ce département, vous avez refusé de diffuser le moindre document concernant les agents ALD : aucune liste des agents dans cette situation, pas d'envoi des fiches de souhaits et des propositions d'affectation qui doivent nous être données seulement en séance.

De même, la situation à jour des effectifs au 1<sup>er</sup> septembre ne nous a pas été fournie.

**Ainsi, nous vous remercions de nous donner votre positionnement quant à la transparence des échanges et au maintien d'un dialogue social de qualité sur le département.**

Enfin, si certains agents ALD obtiennent des affectations proches de leur résidence familiale, certaines situations d'éloignement, difficiles à gérer au regard de la fatigue et de la vie familiale, perdurent créant tensions et souffrances.

Nous vous demandons d'accorder à de tels agents la possibilité en accord avec le chef de service de limiter au maximum les déplacements. Nous reviendrons sur ce point dans le cadre des échanges sur la situation des ALD.

**La participation de la CGT à cette CAPL a pour unique objet la préservation et la défense des droits et garanties des agents et la défense du droit de chacun à des conditions de travail décentes.**

Suppressions d'emplois, vacances, éloignements, restructurations, détachements, non communication d'éléments nécessaires pour étudier le mouvement : pour l'ensemble de ces raisons, la CGT a voté contre le mouvement présenté.

Mme GUICHANDUT a indiqué que les suppressions d'emplois pour 2019 seraient d'un niveau supérieur à 2018, sans avoir toutefois de chiffres pour le moment.

S'agissant des éléments d'information non communiqués aux élus pour la préparation de la CAPL (Affectation des ALD, détachements, fiches de vœux...), elle a précisé que c'était ainsi qu'elle pratiquait habituellement. Elle a toutefois indiqué qu'elle voulait bien réfléchir à la possibilité, pour les prochains mouvements, de donner préalablement à la CAPL les propositions d'affectation des ALD notamment... Aucun décision n'est donc prise pour l'heure...

S'agissant des prochaines règles de mutations avec affectation au département, elle a indiqué avoir la conviction que le rôle des CAP locales allaient augmenter. Les nouvelles règles sont actuellement en discussion au niveau de la centrale (priorités...). La règle de l'ancienneté prédominera.

### **Agents à la disposition du Directeur sur le département – ALD 64**

Depuis 3 ans, les agents ALD ne sont plus assurés d'obtenir une affectation dans des limites de distance acceptables par rapport au domicile familial.

Ainsi, 3 inspecteurs domiciliés sur la Côte Basque ont été affectés sur PAU au pôle de contrôle et d'expertise (PCE). En effet, la côte basque est excédentaire depuis quelques années et les besoins sont sur le Béarn.

Le comble, parmi ces 3 inspecteurs, un est RAN BAYONNE et un 2<sup>e</sup> est RAN BIARRITZ.

Cela pose un problème de gestion, dès lors que les déplacements doivent être couverts par des MISSIONS.

La direction a décidé que l'un des deux, à 50 %, ne ferait que du contrôle sur pièces (CSP) à distance et l'autre verrait ses déplacements réduits au strict nécessaire.

Pour le 3<sup>e</sup>, ALD 64 affecté sur le PCE de PAU depuis 2 ans déjà, la situation devient difficile : deux enfants en bas âge (et donc des nuits courtes), la fatigue accumulée par les trajets, le ressenti d'être le seul maintenu en état d'éloignement alors que tous les ALD 64 qui avaient été affectés sur PAU en même temps que lui ont réintégré un service de la Côte...

La directrice a accepté la solution intermédiaire suivante : un travail à distance sur le site de BAYONNE VAUBAN, une présence au PCE de PAU 1 jour par semaine en plus des contrôles effectués en Béarn.

Les élus CGT ont souligné le fait que le PCE de PAU obtenait ainsi 3 ALD, en plus de 2 arrivées par mutation.

Or la Brigade de vérifications de PAU (2<sup>e</sup> BDV) reste après le mouvement avec 2 postes vacants.

Les élus ont donc demandé pourquoi les 2 agents qui avaient obtenu PAU CONTROLE avec en premier vœu la 2<sup>e</sup> BDV, se sont vus affectés au PCE, les postes en BDV ayant été gelés.

Mme CHEYLAN a répondu que la programmation de la 2<sup>e</sup> BDV dépendait du travail fourni par le PCE de PAU. Or, ce service était en sous-nombre, tous les agents n'étaient pas à 100 % et 2 arrivants au moins nécessitaient des formations.

Face aux problèmes d'organisation découlant des suppressions toujours plus importantes des emplois, le travail à distance gagne chaque année un peu plus de terrain et la direction n'a pas caché lors de précédentes réunions attendre la possibilité de mettre en place du télé-travail.

Fatigue dû aux distances parcourues, perte d'efficacité et difficultés d'organisation et de suivi liées à l'éloignement, éclatement du collectif de travail... ce sont les problèmes que nous aurons prochainement à affronter.

Les chefs de postes de feu les trésoreries de GARLIN, THEZE et NAVARRENX étaient depuis ALD et avaient rejoints l'EDR à titre temporaire dans l'attente du mouvement national.

Après le mouvement, un seul demeure ALD et obtient la direction. Les deux autres obtiennent un poste. Aucun toutefois ne reste sur l'échelon de renfort, pour la bonne raison qu'il n'y a pas de poste d'inspecteur vacant.

### Agents détachés

Le nombre des inspecteurs détachés est en diminution, 4 inspecteurs étant dans cette situation cette année contre 7 l'an passé. (en réalité ce nombre devrait bientôt passer à 5 : détachement d'un inspecteur du PRS, service qui est pourtant dans une situation difficile, vers la direction)

Ces détachements sont des entorses aux règles de gestion et nuisent à la transparence des mouvements et à l'égalité de traitement des agents.

Il est noté que cette année un détachement a été justifié par l'absence de compétence de l'agent concerné sur le poste occupé...ainsi, tout agent ne serait donc plus apte à occuper tout poste comme on a pu nous le seriner pendant des années ? Ou certains postes deviendraient-ils à profil ?

### Attribution des emplois

Malgré un couac, réparée avant la CAPL et dû à des tableaux imprécis/incomplets transmis par la DG, la règle de l'ancienneté est respectée.

### Agents devant être affectés au plan local

NOM-PRENOM	Ancienne affectation	Nouvelle affectation
PERISSE Nicole	Promotion LA	PRS Pau *
PASCAL Thomas	Détaché Ville de Nay	SIP Pau Nord
DEDIEU Christophe	PRS 86	PRS
GARCIA Nathalie	BDV Pau	Sans changement
DUFFOURC Pierre	Dircofi 65	BDV Pau
DEPRETZ Sophie	EDR	PCE Pau
DEBEZE Isabelle	SIP Pau Nord	PCE Pau
LONNE Laurence	Direction CQC	Pau Municipale
DUFAU Isabelle	Pau Municipale	Trésorerie de Nay
DE GRANDPRE Françoise	BDV Bayonne	Sans changement *
LAUDEBAT Stéphane	PCE Bayonne	PCRP Bayonne
RISON Mireille	SIE Biarritz	SIP Biarritz*
LAUDEBAT Nathalie	PCE Btz détachée de la BDV	PCE Biarritz

\* détaché (voir tableau des détachements)

### Agents affectés au plan national

NOM-PRENOM	Ancienne affectation	Nouvelle affectation
FARINAS Laura	Dircofi Ile de France	BCR Bayonne
BESSE Sylvain	DRFiP 69	Bedous
MICHELOT Chantal	SIP Orthez	Huissier
BAROT Isabelle	DDFiP 79	Direction (CDC ou PGF1)
BEZIADE Danielle	Dircofi 65	Direction (CDC ou PGF1)
COURREGES Patricia	EDR	Direction SPL

NOM-PRENOM	Ancienne affectation	Nouvelle affectation
SEGUIN Catherine	PGF 64	Direction PGF

## Détachements

NOM-PRENOM	Affectation DG	Service
DE GRANDPRE Françoise	BDV Bayonne	PCE Bayonne
DESNOS Karine	BDV Bayonne	SIP Biarritz
MAUREL Sophie	Direction	Lescar
<b>RISON Mireille</b>	<b>SIP Biarritz</b>	<b>PCRP Bayonne</b>

## A l'étude

<b>PERISSE Nicole</b>	<b>PRS</b>	<b>Direction division recouvrement</b>
-----------------------	------------	--

## Agents à la disposition du directeur

NOM-PRENOM	Affectation DG	Service
<b>FALTRAUER Bernard</b>	<b>ALD Pau</b>	<b>Direction CQC</b>
LAGUERRE Béatrice	ALD Pau	**
LARS Rémy	ALD Pau	Direction PGP – Dépense
NEEL Didier	ALD Pau	Direction PGF 1
<b>AZANZA Alexandre</b>	<b>ALD Bayonne</b>	<b>PCE Bayonne</b>
DARRIGRAND Jacques	ALD Bayonne	**
ESTREM Olivier	ALD Bayonne	SIP Bayonne Anglet
<b>MONNIER Cécile</b>	<b>ALD Bayonne</b>	<b>PCE Pau résidence Bayonne</b>
<b>DUPLAA Camille</b>	<b>ALD Biarritz</b>	<b>St Jean de Luz</b>
<b>ETCHEVERS Xavier</b>	<b>ALD Biarritz</b>	<b>PCE Pau résidence Biarritz</b>
URCUN Virginie	ALD Biarritz	PCRP Bayonne (résidence Biarritz)
<b>CAMUS Marie-Laure</b>	<b>ALD 64</b>	<b>SIP SIE Oloron</b>
<b>CHANGALA Claudine</b>	<b>ALD 64</b>	<b>Direction (Côte basque)</b>
DALMON-PY Virginie	ADL 64	Direction PGP Etat
GADAN Céline	ADL 64	Direction (Côte Basque)
GUIGNARD Christelle	ADL 64	Direction (Côte Basque)
JOUVE Johanna	ALD 64	Hasparren
LAPEYRADE Frédéric	ADL 64	PCE Pau
LARRAMENDY Solen	ADL 64	SIE Bayonne Anglet
PERRET Alain	ADL 64	SPF 2 Bayonne
SABATHE Philippe	ALD 64	Bayonne hôpital
<b>SZERADZKI Angeline</b>	<b>ADL 64</b>	<b>BDV Biarritz</b>

\*\* en arrêt maladie

(en gras les nouveaux arrivés ou changements de service)